

Burundi : l'Assemblée nationale refuse l'immunité aux présumés putschistes

@rib News, 28/04/2017 Source Xinhua L'Assemblée nationale a "rejeté" la demande adressée au chef d'Etat burundais Pierre Nkurunziza, pour accorder l'immunité "certaines personnalités poursuivies par la justice pour leurs rôles-clés" dans la tentative de putsch du mai 2015, a déclaré vendredi à Bujumbura le député Pascal Nyabenda (président de cette chambre basse du parlement bicaméral burundais. Le 13 mai 2015, alors que le président Nkurunziza se trouvait à Dar-Es-Salaam (Tanzanie) pour un sommet des chefs d'Etat de la Communauté Est-Africaine (CEA), un groupe d'officiers généraux et supérieurs issus de la Force de Défense Nationale (FDN) et de la Police Nationale du Burundi (PNB), ont organisé à Bujumbura une tentative de coup d'Etat, d'une durée de deux jours.

"Certes, sur le plan du dialogue interburundais, l'Assemblée nationale burundaise rend son soutien à la médiation de la CEA. Conformément à la résolution 2248 du Conseil de Sécurité de l'ONU, ce dialogue ne concerne que les acteurs qui aspirent à la paix", a précisé M. Nyabenda au cours de son mot de clôture de la session parlementaire ordinaire de février 2017. Le 27 février dernier, l'ex-président tanzanien Benjamin Mkapa, facilitateur adjoint dans le dialogue politique interburundais piloté sous l'égide de la CEA, a critiqué au président Nkurunziza pour lui demander "d'accorder une immunité" aux personnalités poursuivies en justice pour leur implication dans le coup d'Etat manqué de mai 2015. Pour l'ex-président Mkapa, l'octroi d'une amnistie aux présumés putschistes, permettrait de donner un coup d'accrocheur au dialogue dont un accord politique est attendu d'ici fin juin prochain. Fin mars dernier, par le biais de son porte-parole Jean-Claude Karerwa, le président Nkurunziza a indiqué qu'il n'avait pas les prérogatives de "dessaisir la justice les personnes poursuivies non encore condamnées". L'Assemblée nationale du Burundi, a poursuivi M. Nyabenda, rappelle qu'une telle décision (octroi d'immunité), "ne relève pas du ressort de l'exécutif, mais plutôt du législatif". De plus, a insisté M. Nyabenda, cette immunité serait injuste puisque la plupart des complices des présumés putschistes, ont déjà été condamnés par la justice et purgent leurs peines. Pour lui, l'idéal serait que ceux qui sont toujours en liberté à l'étranger, soient extradés au Burundi pour répondre de leurs actes devant la justice, afin de décourager le recours à la force pour accéder au pouvoir. "Cette mauvaise pratique a divisé et endeuillé la Nation à maintes reprises depuis l'accession du Burundi à l'indépendance en 1962", a-t-il insisté. Le 12 avril dernier à Bujumbura dans un café de presse, l'ambassadeur Willy Nyamitwe, conseiller principal chargé des questions de Presse, Information et Communication (PIC) à la présidence burundaise, a déclaré que le gouvernement serait disposé à "faire un pas de plus en avant vers de nouvelles concessions à l'opposition" dans un plan de donner un coup d'accrocheur au dialogue politique interburundais, notant néanmoins une "ligne rouge" en la matière. "En aucun moment, le gouvernement burundais n'ira pas à la rencontre des gens qui sont poursuivis par la justice... Ces personnes doivent être arrêtées et déférées devant les instances judiciaires pour répondre de leurs forfaits", a-t-il martelé.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});